

## **Ecole Fondamentale Libre Roi Baudouin**

Rue Adolphe Bastin, 7 4900 Spa



### **MESURES PREVENTIVES A PRENDRE EN CAS DE MENINGITE A MENINGOCOQUE**

Si un cas de méningite à méningocoque survient dans l'école de votre enfant, il est indispensable que le service de Promotion de la Santé puisse prendre les mesures préventives afin de diminuer les risques de contagion.

Lors de l'inscription de votre enfant, vous avez signé un talon proche de celui ci- après. Cependant, il ne vous était pas demandé d'y indiquer les contre-indications qui pourraient concerner votre enfant. Pourtant, le médecin scolaire a besoin de ces informations, s'il doit lui donner un traitement antibiotique dans l'urgence.

Pourriez-vous indiquer sur le talon ci joint si votre enfant présente une contre-indication à la prise unique de ciproxine(=ciprofloxacine), ou de tarivid (=ofloxacine) ou de zitromax (macrolides) (remède conseillé par le Service d'Hygiène même aux enfants en dessous de 18 ans). ? Merci

Si votre enfant ne rencontre pas de tels problèmes, il n'est pas nécessaire que vous remplissiez ce formulaire

### **Autorisation d'administrer une dose unique de ciproxine (cette autorisation reste valable tant que mon enfant fréquente le même établissement scolaire)**

Je soussigné ....., père, mère, représentant légal de:

NOM : .....PRENOM : .....

- Autorise le médecin scolaire à donner à mon enfant l'antibiotique contre le méningocoque, s'il a été en contact, à l'école, avec un élève atteint de cette infection,  
**mais, je voudrais signaler une contre-indication allergie (quinolone ou macrolide).....**  
**Ou .....**
- N'autorise pas le médecin scolaire à donner à mon enfant l'antibiotique et m'engage à le retirer de l'école le plus rapidement possible et à lui faire prescrire, si nécessaire, un traitement préventif approprié par un médecin de mon choix.

Date : ...../ ...../ .... Signature :

N° de téléphone ou de GSM où il est possible de vous contacter (si votre enfant est absent au moment du passage du médecin scolaire).

Entre 8h30 et 16h : ..... Après 16h et le W.E.: